

Swiss Road Series Règlement de compétition 2026



PARTNER



CO-PARTNER

Prologue : objectif et but des Swiss Road Series

Les Swiss Road Series ont pour principaux objectifs d'accroître le plaisir de pratiquer le cyclisme sur route et de participer à des courses, et ce pour tous, indépendamment de leurs capacités et performances actuelles. L'accent est également mis sur la promotion ciblée des compétences spécifiques au cyclisme sur route. Les jeunes cyclistes doivent avoir la possibilité, dans le cadre des Swiss Road Series, de développer leur technique, leur condition physique, leurs capacités tactiques et mentales de manière pratique. Grâce à des formats de course innovants, nous leur offrons un environnement passionnant, inclusif et instructif.

Les courses cyclistes sur route sont bien plus que de simples compétitions pour obtenir un classement. Elles offrent aux jeunes athlètes une plateforme pour développer leurs compétences sportives et personnelles. Cela comprend des compétences techniques telles que la technique de virage, le drafting et le placement, la force mentale pour les efforts de longue durée, ainsi que la compréhension tactique, qui est décisive pour réussir dans un peloton de coureurs. Notre série de courses vise à promouvoir ces compétences afin de jeter les bases de l'excellence sportive et d'une pratique du cyclisme tout au long de la vie. Sur le plan social, la série de courses vise à promouvoir un sport équitable et responsable et à renforcer un sentiment de communauté qui va au-delà de la simple compétition. Nous nous inspirons des valeurs du sport suisse, qui ancrent l'équité, le respect et l'inclusion comme principes fondamentaux.

Enfin, nous souhaitons faciliter l'organisation de courses cyclistes sur route en aidant les organisateurs à mettre en place des événements de grande qualité et couronnés de succès. Notre approche garantit des processus simples qui favorisent la mise en place de compétitions attrayantes et renforcent durablement le cyclisme en Suisse.

Nous espérons que la participation à la Swiss Road Series sera une expérience enrichissante et inspirante pour tous et nous nous réjouissons de continuer à promouvoir le cyclisme sur route en Suisse avec les coureurs, les parents, les entraîneurs et les partenaires.

L'équipe du projet

Oliver Johr, Tino Eicher et Hans Harnisch



PARTNER

OSGOS

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

Sportstrasse 44
2540 Grenchen
swiss-cycling.ch

A. Règlement de la compétition

1. Validité

Le présent règlement de compétition s'applique à la Swiss Road Series 2026 et reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

2. Dispositions générales

Le règlement de la compétition est basé sur le règlement général des courses de Swiss Cycling. Les dispositions formulées ici constituent un complément au règlement des courses de Swiss Cycling régissant le déroulement de la Swiss Road Series (SRS). En l'absence de dispositions spécifiques dans le règlement de la Swiss Road Series, le règlement général des courses s'applique.

L'utilisation des routes est soumise à la loi suisse sur la circulation routière ainsi qu'aux instructions et directives des commissaires de Swiss Cycling et de l'organisateur local.

3. Droits de participation

Toutes les catégories de course U11/U13/U15/U17/Femmes B/U19/U23/Hommes Elite /Femmes Elite/Master avec une licence de course UCI valable de la fédération de cyclisme respective du domicile (en Suisse Swiss Cycling) sont autorisées à participer. Les dispositions relatives à l'appartenance à une catégorie sont définies dans le règlement de course, partie 1 - Organisation générale du cyclisme.

Les coureurs étrangers peuvent participer sans autorisation de départ à l'étranger s'ils résident dans l'une des régions ayant conclu un accord « petit trafic frontalier » avec Swiss Cycling (règlement de course, article 2.1.011 N).

L'inscription pour participer aux différentes courses s'effectue via la plateforme d'inscription Swiss Road Series.



PARTNER

OSGOS

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

4. Épreuves

4.1. Organismes autorisés

Sont autorisées à organiser des courses Swiss Road Series toutes les organisations qui 1) sont membres de Swiss Cycling et 2) ont conclu un accord avec Swiss Cycling pour la saison concernée.

4.2. Courses de classement et résultats biffés par saison

Pour chaque saison des Swiss Road Series, Swiss Cycling convient des manifestations individuelles avec les organisateurs de courses. Les lieux des manifestations doivent être répartis le plus équitablement possible à l'intérieur du territoire de la fédération Swiss Cycling pour chaque saison.

Toutes les courses comptant pour le classement sont disputées en tant que courses nationales. Toutes les courses de la Swiss Road Series sont inscrites au calendrier national.

En fonction du nombre d'événements individuels, le nombre de résultats biffés pris en compte pour le classement général varie :

Nombre d'épreuves par catégorie et par saison	Résultats à supprimer
Jusqu'à 3	0
4-6	1
7-9	2
Plus de 10	3

Les résultats biffés sont pris en compte lors de l'établissement des classements généraux pour la 4e manche de classement.

4.3. Catégories prenant part à des manifestations individuelles

Les catégories juniors U11, U13, U15 et U17/FB sont obligatoires pour l'organisation d'une épreuve SRS. Swiss Cycling se réserve le droit d'accorder des exceptions. Toutes les autres catégories sont souhaitables, mais pas obligatoires pour une épreuve individuelle.

4.4. Formats de course le jour de la course par catégorie

Les catégories U11, U13 et U15 disputent chacune deux courses individuelles par jour de course, composées d'une course aux points Keirin (format sprint) et d'un scratch (format endurance).

La mise en place du parcours de technique cycliste pour les catégories U11 à U15 est souhaitée par Swiss Cycling, mais n'est pas obligatoire pour les organisateurs de courses.



PARTNER

EVIDEN

VOLVO

CO-PARTNER

Sportstrasse 44
2540 Grenchen
swiss-cycling.ch

Dans certains cas, une course cycliste des catégories U11 à U15 peut être remplacée par le parcours de technique cycliste.

Toutes les autres catégories : scratch ou course aux points. Swiss Cycling décide avec les organisateurs de la course lequel des deux formats de course sera choisi pour une manifestation individuelle. L'objectif est de pouvoir proposer à la fois du scratch et de la course aux points dans le calendrier des courses.



PARTNER



CO-PARTNER

5. Inscription et informations sur la course

5.1. Inscription

L'inscription aux courses de la Swiss Road Series s'effectue via la plateforme d'inscription de Datasport. Les liens sont publiés sur le site web de la Swiss Road Series, dans le calendrier Swiss Cycling et sur les sites web des organisateurs de courses respectifs.

Le montant des frais d'inscription est basé sur le barème des frais d'inscription applicable à toutes les courses nationales sur route.

Le montant défini dans le barème des frais d'inscription ne peut être augmenté jusqu'à la date limite d'inscription fixée par l'organisateur. Cette date ne peut être fixée plus de 21 jours avant la course. Les inscriptions tardives effectuées jusqu'à 48 heures avant la course sont majorées de CHF 10. Les inscriptions effectuées après cette date sont majorées de 100 % des frais d'inscription (art. 2.2.005 N).

Les inscriptions tardives peuvent être effectuées jusqu'à 60 minutes avant le départ de la catégorie concernée via la plateforme d'inscription de Datasport. Les inscriptions ultérieures ne sont pas possibles.

Les frais d'inscription déjà payés ne seront pas remboursés.

5.2. Distances de course

Les longueurs des parcours sont conformes au règlement actuel de Swiss Cycling (partie 2 – Courses sur route 2.3.002 N).

5.3. Longueur des tours

1. Principe

La Swiss Road Series se déroule en principe sur des circuits de critérium d'une longueur de **800 m à 3000 m**. Ces circuits constituent la norme pour les courses de la relève et sont notamment requis pour les courses aux points Keirin.

2. Circuits de critérium obligatoires

U11-U15 – Course aux points Keirin : la course aux points Keirin doit obligatoirement se dérouler sur des circuits de critérium conformément au paragraphe 1.

3. Scratch U11-U15

U11-U15 – Scratch : se déroule en principe sur des parcours critérium conformément au paragraphe 1 ; dérogation possible conformément au paragraphe 4.

4. Circuits de la catégorie U17/FB et plus âgés

À partir de la catégorie U17 ainsi que pour les femmes B et toutes les catégories supérieures, le scratch et la course aux points peuvent être disputés au choix sur

- circuits critérium conformément au paragraphe 1 ou
- sur des circuits dont la longueur des tours est supérieure à 3000 m



PARTNER



CO-PARTNER

Sportstrasse 44
2540 Grenchen
swiss-cycling.ch

5.4. Limites de braquets

Les braquets autorisés sont indiqués dans le règlement actuel de Swiss Cycling (Partie 2 - Courses sur route).



PARTNER

ROSSO
SPORTSWEAR

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

6. Formats de course

6.1. Course aux points Keirin (format de course sprint)

Le nombre de classements dépend de la distance du circuit et de la catégorie, la libération de la course pour les différentes catégories étant toujours donnée au même endroit du parcours :

Catégorie U11	2-3 sprints intermédiaires	Départ environ 150-200 m avant l'arrivée*
Catégorie U13	3-4 sprints intermédiaires	Départ environ 150-250 m avant l'arrivée*
Catégorie U15	4-5 sprints intermédiaires	Départ environ 200-500 m avant l'arrivée*

*En fonction des caractéristiques du parcours et du nombre de participants par catégorie, le lieu de la libération sera déterminé le jour de la course, suffisamment tôt avant le début de celle-ci et communiqué au plus tard avant le départ de la course concernée.

Les tours de sprint doivent être répartis de manière égale sur le nombre total de tours.

Un ouvreur définit le rythme en tête du groupe, il donne la libération du sprint en quittant sa position. Après avoir franchi la ligne d'arrivée, le groupe de coureurs se rassemble à nouveau, l'ouvreur prend la tête du groupe pour le sprint suivant. Dans les sprints comptant pour le classement, les points sont attribués comme suit :

Rang	1	2	3	4	5.	6.	7.	8.	Autres
Points	10	8	7	6	5	4	3	2	1

Le vainqueur est celui qui a obtenu le plus de points dans les sprints intermédiaires. En cas d'égalité de points, le classement à l'arrivée du dernier tour est déterminant.

La distance totale dépend de la longueur du circuit et de la catégorie :

U15	12-14 km
U13	8-12 km
U11	5-8 km



PARTNER



CO-PARTNER

6.2. Scratch (format de course d'endurance)

Dans les catégories U11 à U15, la course est initialement contrôlée par un ouvreur. Celui-ci définit le rythme en tête du groupe et donne la libération de la course en quittant sa position. Les distances de course suivantes sont prévues :

U15	14-18 km, dont les 1-3 premiers km sous conduite
U13	10-15 km, dont les 1 à 3 premiers km sous conduite
U11	7-13 km, dont les 1-3 premiers km sous conduite

6.3. Course aux points (format de course d'endurance)

Sprint intermédiaires selon l'article 2.7.023 N du règlement national, avec en complément que lors de toutes les journées de course de la Swiss Road Series et dans toutes les catégories, le dernier sprint compte double et la règle des 30 secondes ne s'applique pas.

Les 5 premiers coureurs reçoivent des points (6, 4, 3, 2, 1).



PARTNER

ROSSO

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

6.4. Parcours technique

Objectif et but

Le parcours technique sert à améliorer la technique de conduite et à accroître la sécurité lors des courses et des entraînements. Il fait partie intégrante de la série d'événements en tant qu'outil d'entraînement et de promotion.

Réalisation au sein de la série

Le parcours technique est organisé les jours de course indiqués dans le programme annuel. Le programme annuel est susceptible d'être modifié.

Obligation de participation / droit de participation

a) **Obligatoire** pour les catégories **U11 à U13** : la participation au parcours technique est une condition préalable à l'admission au classement quotidien pour chaque coureur et chaque coureuse. Swiss Cycling recommande également la participation à titre de préparation aux journées de détection des talents.

b) Le caractère obligatoire ou facultatif du parcours pour les **U15** est indiqué dans le programme quotidien de la journée de course concernée. Swiss Cycling recommande également la participation à titre de préparation aux journées de détection des talents.

c) **Facultatif** à partir de la catégorie **U17/Femmes B** : participation facultative, recommandée si nécessaire, en particulier comme préparation aux formats de détection des talents.

Classement et influence sur le classement quotidien

a) Le parcours technique **n'est pas pris** en compte dans le **classement quotidien**.

b) Le classement quotidien des catégories U11-U15 est établi **exclusivement** à partir des courses **aux points keirin et de scratch**.

Reconnaissance et prix spéciaux

Des prix spéciaux / distinctions peuvent être décernés pour des performances techniques particulières. Ceux-ci n'ont aucune influence sur les classements, l'attribution des points ou le classement quotidien.

Organisation, norme du parcours et règle transitoire

a) Le parcours est aménagé par l'organisateur conformément aux directives/croquis de l'organisation de la série et balisé sur place.

b) **Règle transitoire** : jusqu'à l'introduction du nouveau parcours standardisé, la « norme actuelle du parcours » communiquée par l'organisation de la série s'applique. À partir de l'introduction de la nouvelle norme (prévue en août 2026), l'organisation de la série pourra adapter la structure ; les principes de cet article (obligatoire/facultatif, sans incidence sur le classement quotidien) restent inchangés.

c) Pour des raisons de sécurité, le jury/l'organisation de la série peut apporter des modifications à la structure (par exemple, le sol, l'espace disponible, les conditions météorologiques).

Règles de sécurité et d'équité

Le jury/les responsables du parcours peuvent avertir les participants en cas de comportement dangereux ou de non-respect des instructions et les exclure du parcours en cas de récidive ; cela peut avoir une incidence sur leur droit de participer à la course le jour de la course.



PARTNER



CO-PARTNER

6.5. Possibilités de combinaison des différentes catégories de course

6.5.1. Course aux points Keirin

U11, U13 et U15 : départs séparés

6.5.2. Scratch

Les U11 et U13 peuvent être regroupés.

U15 : départ séparé

Toutes les autres combinaisons possibles conformément au règlement national.

6.5.3. Course aux points

Combinaisons possibles selon le règlement national.

7. Classements et classements généraux

7.1. Classements jusqu'à la catégorie U15 incluse

Les jours de course où se déroulent des courses aux points Keirin et des scratch, chacune des deux courses est évaluée selon le « barème de points B » (voir annexe B).

Rang	Points
1	50
2	46
3.	43
À partir du 30	2

Les jours de course où seules des épreuves de keirin à points ou de scratch sont organisées, le « barème de points A » (voir annexe A) s'applique.

7.2. Classements à partir de la catégorie U17/Femmes B

Les courses des catégories U17/Femmes B et plus âgées sont évaluées selon le « barème de points A ».

Rang	Points
1	100
2	92
3.	85
À partir du 30	5



PARTNER



CO-PARTNER

7.3. Classements quotidiens individuels

Des classements individuels journaliers sont établis pour toutes les catégories. Pour les catégories U11-U15, les points des différentes compétitions sont additionnés. Le vainqueur du jour est celui ou celle qui a obtenu le plus grand nombre de points. Le nombre maximum de points pouvant être obtenus lors d'une journée de course est de 100 points.

U11-U15 : un classement quotidien est établi pour les filles et les garçons, les filles étant indiquées séparément. Si un coureur ou une coureuse ne prend pas le départ d'une des deux courses ou ne la termine pas (DNS/DNF), la course correspondante est comptabilisée avec zéro point. En cas d'égalité de points au classement quotidien, le meilleur classement au scratch (format endurance) est déterminant.

7.4. Classements annuels jusqu'à la catégorie U15 incluse

Pour les catégories U11, U13 et U15, aucun classement annuel n'est établi dans le cadre de la Swiss Road Series.

Dans ces catégories d'âge, la Swiss Road Series poursuit avant tout une approche axée sur le développement. L'accent est mis sur le plaisir de la course, le développement individuel et l'expérience acquise lors des différentes journées de course.

En renonçant délibérément à un classement général sur l'ensemble de la saison, l'objectif est notamment de

- mettre l'accent sur les processus d'apprentissage et l'expérience de la course,
- réduire la pression liée aux résultats sur l'ensemble de la saison,
- permettre la participation à différentes disciplines et courses régionales.

C'est pourquoi seuls des classements journaliers sont établis dans les catégories U11-U15.

7.5. Classements annuels à partir de la catégorie U17 / FB

Des classements annuels sont établis pour les catégories à partir de U17 / FB, à condition qu'au moins 3 courses par série annuelle aient lieu pour la catégorie concernée.

Les points des classements journaliers sont repris dans les classements annuels.

Des classements annuels séparés sont établis pour les hommes U17 et les femmes B.

Classement et égalité de points

Pour le classement annuel, tant en cours de saison qu'à l'issue de la dernière manche, c'est le total de points le plus élevé, après prise en compte des résultats à retirer selon les règles en vigueur, qui fait foi.

En cas d'égalité de points, les résultats journaliers pris en compte pour le classement annuel sont départagés dans l'ordre suivant :



PARTNER

OSGOS

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

Sportstrasse 44
2540 Grenchen
swiss-cycling.ch

1. le plus grand nombre de victoires du jour;
2. le nombre plus élevé de deuxièmes places;
3. puis le plus grand nombre de troisièmes places, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on puisse constater une différence de classement;
4. Si l'égalité persiste, c'est le meilleur résultat au classement du jour de la **dernière manche de classement disputée ensemble par les deux coureurs qui fera la différence**;
5. Si les coureurs à égalité de points n'ont pas disputé de manche de classement ensemble, c'est le meilleur résultat au classement du jour de la **dernière manche de classement disputée** qui fait la différence.

Cette règle s'applique à **tous les classements, ainsi qu'aux classements intermédiaires et finaux**.

Le nombre de courses et les résultats à ne pas prendre en compte seront publiés en temps voulu dans le programme annuel des courses.

8. Publication des classements journaliers et annuels

Après chaque journée de course, les classements pour les différentes courses de toutes les catégories ainsi que les classements généraux des catégories U17 / FB sont établis. Les classements sont disponibles sur le site web de la Swiss Road Series.

9. Prix et récompenses

9.1. Prix et récompenses classement journalier

Pour chaque manifestation, les organisateurs respectifs doivent mettre à disposition des prix conformément au « barème des prix et des droits d'inscription sur route » actuellement en vigueur de Swiss Cycling.

Supplément pour les catégories jusqu'à U15 inclus : pour chaque épreuve, les organisateurs respectifs doivent remettre à tous les coureurs une récompense pour leur participation. Tous les coureurs seront honorés pour leur participation lors de la cérémonie de remise des prix.

9.2. Prix et récompenses classements annuels

Maillots de leader

Les meilleurs classés du classement annuel de chaque catégorie recevront un maillot de leader Swiss Road Series après les courses de la journée. En cas d'égalité de points pendant la saison, le meilleur résultat du dernier classement quotidien sera pris en compte.

Swiss Cycling fournit les maillots de leader. Le port des maillots de leader respectifs est obligatoire. Si une personne perd la tête du classement général, elle doit rendre le maillot sans qu'on le lui demande et après l'avoir lavé.



PARTNER

OSGOS

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

Sportstrasse 44
2540 Grenchen
swiss-cycling.ch

Les sponsors des maillots de leader sont désignés par l'équipe du projet SRS. Il n'est pas permis de porter des sponsors supplémentaires sur le maillot.

Autres prix et distinctions

Dans chaque catégorie, les trois coureurs/coureuses classés en tête du classement annuel recevront au moins des prix et des distinctions.

Swiss Cycling peut prévoir des prix, des récompenses et des distinctions supplémentaires (par exemple, des prix en nature/bons/prix en matériel, des prix spéciaux, des médailles).

- Les distinctions sportives liées au classement (p. ex. prix du podium) sont ouvertes à tous les coureurs éligibles.
- Les prix de promotion pour la relève (p. ex. camps d'entraînement/mesures d'entraînement) peuvent être conçus comme un instrument de développement et de promotion. Ces prix de promotion peuvent être réservés aux coureurs éligibles.
- Sont considérés comme éligibles à la promotion les coureurs de nationalité suisse.

Si la personne la mieux classée ne remplit pas les conditions d'éligibilité, le prix de promotion est attribué à la personne éligible suivante dans le classement annuel correspondant. Les classements, les points et les titres ne sont pas affectés.



PARTNER

ROSSO

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

10. Règles de course pour des courses sûres, équitables et respectueuses

Fair-play et respect :

Tous les participants doivent agir de manière respectueuse et sportive ; les comportements antisportifs (p. ex. insultes ou obstructions) ne sont pas tolérés et sont sanctionnés en conséquence.

Ligne de course en sprint :

Une ligne de course droite doit être respectée sur les 200 derniers mètres. Toute déviation visant à bloquer d'autres coureurs entraînera des pénalités/disqualifications.

Obstructions intentionnelles :

Les blocages ou les manœuvres dangereuses contre les autres coureurs sont interdits et peuvent entraîner la disqualification.

Jet des déchets :

Les déchets tels que les emballages de barres vides, les gels ou autres ne doivent pas être jetés pendant la course. Les contrevenants seront sanctionnés par une pénalité de temps ou une disqualification.

Instructions des officiels :

Les instructions de la direction de course doivent être respectées. Le non-respect de ces instructions entraînera des sanctions.

11. Site web, photos et matériel vidéos de la Swiss Road Series

Dans le cadre de la Swiss Road Series, des photos et des vidéos des participants peuvent être prises. Ces enregistrements peuvent être utilisés à des fins de reportage, de communication et de promotion. Il sera veillé à ce que les images ne présentent pas les personnes concernées sous un jour défavorable.

En s'inscrivant à un événement Swiss Road Series, les participants acceptent que les photos et vidéos prises d'eux dans le cadre de l'événement puissent être utilisées par Swiss Cycling aux fins suivantes :

- publication sur les sites web de la Swiss Road Series et de Swiss Cycling
- Utilisation sur les réseaux sociaux
- Utilisation dans du matériel publicitaire en rapport avec la Swiss Road Series

Toute révocation de ce consentement doit être adressée par écrit à l'équipe du projet Swiss Road Series.

12. Administration

L'administration, la supervision et la gestion des classements pour la Swiss Road Series sont assurées par l'équipe du projet SRS.

En cas de désaccord, la décision finale revient à l'équipe du projet SRS.



PARTNER



CO-PARTNER

13. Aides

Pour l'organisation du parcours lors d'une course, l'organisateur met à disposition deux bénévoles. L'équipe du projet SRS informe en temps utile qui participe à quelle course. Les informations/convocation sont disponibles sur la plateforme SRS.



PARTNER

ROSSO
SPORTS

EVIDEN

TUDOR

CO-PARTNER

VOLVO

BMC

Granges, le 6 mars 2026

L'équipe du projet Swiss Road Series



Tino Eicher



Oliver Johr



Hans Harnisch



PARTNER

ROSSO
SPORTS

EVIDEN

TUDOR

VOLVO

BMC

CO-PARTNER

B. Annexe 1

« Barème de points A »

Rang	Points
1	100
2	92
3	85
4	79
5	74
6	69
7	64
8	60
9	56
10	52
11	48
12	45
13	42
14	39
15	36
16	33
17	30
18	28
19	26
20	24
21	22
22	20
23	18
24	16
25	14
26	12
27	10
28	8
29	6
30+	5



PARTNER



CO-PARTNER

B. Annexe 2

« Barème de points B »

Applicable aux catégories U11-U15 lorsque la course aux points Keirin et le scratch ont lieu le même jour.

Rang	Points
1	50
2	46
3	43
4	40
5	37
6	35
7	32
8	30
9	28
10	26
11	24
12	23
13	21
14	20
15	18
16	17
17	15
18	14
19	13
20	12
21	11
22	10
23	9
24	8
25	7
26	6
27	5
28	4
29	3
30+	2



PARTNER



CO-PARTNER